



# NOTICE POUR LE RÉGLEMENT DE LA CVEC

## 1<sup>ère</sup> inscription

- Cliquer sur ce lien : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Cliquer sur le moyen de paiement souhaité :

	
<b>Payer en ligne</b> Pour vous acquitter de votre CVEC depuis votre ordinateur ou votre smartphone utilisez votre carte bancaire. Si vous ne disposez pas d'une carte bancaire, vous pouvez utiliser celle d'une autre personne.	<b>Payer en espèces</b> Si vous n'êtes pas en mesure de régler votre CVEC en ligne, rendez-vous à un guichet de la Poste pour payer en espèces. Des frais de gestion vous seront demandés.
<a href="#">Payer en CB</a>	<a href="#">Payer en espèces</a>

- Connectez vous ou créez un compte via le formulaire

### IDENTIFIEZ-VOUS

S'identifier avec  
**MesServices**.etudiant.gouv.fr

— Ou —

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec  
**FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Identification avec MesServices.Etudiant.gouv.fr :

- Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).
- Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).
- Pour identifier l'adresse courriel principale (connexion et contact) associée à un compte Mes Services (et le cas échéant l'adresse courriel de sécurité), merci d'utiliser ce formulaire d'[indication courriel](#).
- Si vous ne disposez pas d'un compte sur MesServices, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).

Identification avec FranceConnect :

- En tant qu'étudiant, vous avez peut-être déjà un compte auprès d'[Ameli.fr](#), ou de [L'identité Numérique La Poste](#).

Vous aurez besoin de votre n° INE\* (n° identification nationale d'étudiant)

- Une fois l'inscription terminée, revenir sur le lien : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> et cliquer à nouveau sur le moyen de paiement souhaité.

**- Cette attestation (avec le QR code) est ensuite à nous retourner obligatoirement par mail pour valider votre inscription.**

\*Comment obtenir votre n° INE :

N° INE : numéro attribué aux étudiants lors de leur scolarité française et figurant sur le relevé de notes du baccalauréat (passé après 1995) ou auprès de votre ancien établissement d'études supérieures (universités depuis 1995, instituts catholiques depuis 2000-2001, écoles d'ingénieurs depuis 2001-2002)

Si vous êtes dans ce cas de figure, vous devez contacter votre ancien établissement d'études supérieures pour obtenir ce n° ou vous référer sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous n'êtes pas dans ce cas de figure, cliquer sur « je n'ai pas de n° INE ».

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter le site de la CVEC directement via leur formulaire : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new>**